



Agence de Services  
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2015/ **48** /PDG  
portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu la décision n°2013/67/PDG en date du 18 février 2013 nommant M. Philippe PASQUIER, Délégué régional de l'ASP en Basse-Normandie à compter du 4 mars 2013,

Décide

**Article 1er** : Délégation permanente est donnée à M. Philippe PASQUIER, Délégué régional de l'ASP pour la région Basse-Normandie, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général et dans la limite de ses attributions :

- a) les conventions, marchés et avenants conclus avec les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales ou tout autre donneur d'ordre, ainsi que tout document préparatoire ou d'exécution s'y rapportant
- b) les décisions, documents ou correspondances relatifs aux contrôles et à la gestion courante des aides du secteur agricole, développement rural, et pêche et du secteur de la formation professionnelle et de l'emploi et des autres missions confiées à l'ASP
- c) le cas échéant, les engagements et les liquidations de crédits d'intervention relatifs aux aides agricoles
- d) les engagements et liquidations des crédits de fonctionnement et d'investissement de la délégation régionale dans la limite des autorisations de dépenses qui lui sont accordées.

**Article 2** : Les correspondances soulevant une question de principe peuvent donner lieu à une délégation spécifique de signature.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PASQUIER, délégation est donnée à M. Daniel GUILLOT, Délégué régional adjoint, Chef du service de gestion des aides, à l'effet de signer les pièces visées aux articles 1 et 2 à l'exception du 1 a).

**Article 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Philippe PASQUIER et Daniel GUILLOT, délégations sont également données à effet de signer – dans la limite de leurs attributions – et à l'exclusion des actes prévus au point a) de l'article 1, à :

- Mme Marie-Hélène FILLON, Responsable administrative et financière, pour tout ce qui concerne les documents ou correspondances relatifs aux affaires générales, y compris les pièces prévues au point d) de l'article 1,
- Mme Anne-Sophie SIMON, Chef du service des contrôles, pour les décisions, correspondances ou documents relatifs aux contrôles,
- Mme Emmanuelle MONTALS, adjointe au Chef du service des contrôles, pour les décisions, correspondances ou documents relatifs aux contrôles,
- Au sein du service de gestion des aides, délégation de signature est donnée à :
  - Mme Céline GILLES, Chef du secteur agriculture, environnement, assistance technique Osiris,
  - Mme Karine GANZITTI, Chef du secteur développement rural et territorial, Pêche, Fonds structurels, activité partielle,
  - Monsieur Yannick MISMETTI, Chef du secteur emploi formation professionnelle,pour les décisions, documents ou correspondances qui concernent les aides correspondant à leur secteur d'activité respectif.

**Article 5** : Cette décision annule et remplace toute décision antérieure. Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015.

Fait à Limoges  
le 28/05/15

Président directeur général (original)

Ampliation :  
Agent comptable

Copies :  
M. Philippe PASQUIER  
M. Daniel GUILLOT  
Mme Marie-Hélène FILLON  
Mme Anne-Sophie SIMON  
Mme Emmanuelle MONTALS  
Mme Céline GILLES  
Mme Karine GANZITTI  
Monsieur Yannick MISMETTI  
DRH  
DFJL

Le Président Directeur général



Edward JOSSA